

Sur convocation en date du 11 mai 2023, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mardi 12 avril 2023 à 20h00 sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 18 (dont 5 procurations)

Présents : Alain CERDA, Jean-François CHANTELOUBE, Clément GUILLOT, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Jérémy ROBERT, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Alexandra THIVET, Laurence VIALLA, Claire VAUDANT, Nathalie WIMMENAUER.

Absents excusés : Joël CITTERIO-QUENTIN qui donne pouvoir à Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY qui donne pouvoir à Bernard MANVOY, Nathalie LANFRANCHI-PIJARD qui donne pouvoir à Alain CERDA, Carole RIEGER qui donne pouvoir à Alexandra THIVET, Laurence SELLIER qui donne pouvoir à Michelle NUGUET.

Absent : Anthony VASSIA.

Secrétaire de séance : Clément GUILLOT

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 : approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

2023-14	Révision du PLU de Frans : débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du PLU (PADD)
2023-15	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école primaire
2023-16	Aide aux familles pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Calculette et sac de billes »
2023-17	Dénomination d'une nouvelle voie
2023-18	Convention avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque

Délibération 2023-14 Révision du PLU de Frans : débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du PLU (PADD)

Madame le Maire rappelle que le PADD défini par l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, a pour objet de définir :

- « Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques,
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. »

Madame le Maire présente l'ensemble des orientations générales définies dans le PADD et invite le Conseil à en débattre.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'acter la tenue du débat sur les orientations générales du PADD tel que prévu par les dispositions de l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme,
- DIT que les termes de ce débat seront consignés dans un compte-rendu annexé à la délibération.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

A la suite de la présentation du PADD au Conseil Municipal du 17 mai 2023, Alain CERDA revient sur le fait que l'évolution démographique est difficile à prévoir, et que le l'objectif des 310 logements créés entre 2018 et 2035 sera difficile à tenir. Guy SANCHEZ ajoute qu'en raison de cette incertitude, on ne peut pas agir et anticiper sur les divisions de parcelles, de plus en plus nombreuses sur la commune aujourd'hui.

Vincent SCHILDER s'inquiète de cette situation et prend exemple sur ce qui se passe actuellement sur JASSANS : par manque de foncier pour créer de nouveaux collectifs, on écroule des maisons même récentes.

Valérie MERLE demande si l'on peut tenter de déjouer ce nouveau mode opératoire des investisseurs et trouver une parade pour empêcher ces pratiques sur la commune.

Vincent SHILDER s'interroge également sur la suite de la révision de notre PLU.

Jean François CHANTELOUBE explique qu'après quelques démarches, et notamment une réunion publique, ce PADD devra être validé au plus tôt par le Conseil Municipal, afin que les nouvelles orientations qu'il contient donnent la possibilité, le cas échéant, d'appliquer le « sursoir à statuer » sur les prochaines demandes d'autorisation d'urbanisme.

Délibération 2023-15 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école primaire

La pré-étude du cabinet d'architecte « Hors les Murs » (avec ingénierie des fluides et économiste) portant sur la rénovation énergétique de l'école primaire a été analysée.
Le montant des travaux est estimé à 591 300 € HT (Valeur décembre 2022).

Il est proposé au Conseil Municipal **de retenir l'architecte HORS LES MURS**, ABAC pour les fluides et la structure, et l'économiste ECLISSE pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école primaire pour un montant forfaitaire de rémunération (mission de base) de 60 667,38 € HT (au « pourcentage ») et de retenir les missions complémentaires (OPC) pour 8 869,50 € HT soit 69 536,88 € HT, **d'autoriser Madame le Maire à signer** le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents nécessaires, et toutes décisions de poursuivre, avenants ou pièces s'y rapportant.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2023-16 Aide aux familles pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Calculette et sac de billes »

Considérant la volonté de la commune de renforcer le soutien qu'elle apporte aux familles franvernoises pour l'accès au centre de loisirs « Calculette et sac de billes »,
Madame le Maire présente le tableau des aides à l'accueil de loisirs sans hébergement sans limitation du nombre de journées,

	QF 1	QF2	QF3
	< 720	entre 720 et 920	> 920
VACANCES ÉTÉ	5,00 €	4,00 €	3,00 €
PETITES VACANCES SCOLAIRES	5,00 €	4,00 €	3,00 €

Il est proposé d'appliquer cette tarification à compter du 10 juillet 2023, et précisé que le montant de l'aide allouée par la commune sera déduit par « Calculette et sac de billes » sur la facture adressée aux familles. La commune versera le montant de la participation à l'association sur présentation d'une facture et de justificatifs de présence.

Approbation par 16 voix pour et 2 voix contre

Délibération 2023-17 Dénomination d'une nouvelle voie

La dénomination proposée pour la nouvelle voie du lotissement les Jardins de Romane situé au 1117, route de Biesse est « Impasse des Pierriers ».

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation à l'unanimité.

Délibération 2023-18 Convention avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque

La convention de partenariat établie par le Département définit les conditions et modalités de partenariat entre le Département et la collectivité en vue du développement de la lecture publique sur le territoire. Elle fixe les engagements généraux de la collectivité et du Département.

Laurence VIALLA, Adjointe au Maire, présente la convention de partenariat et précise que les prérequis à la signature de la convention sont vérifiés.

Cette convention est approuvée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028 et Madame le Maire est autorisée à la signer.

Approbation à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Etude en cours : travaux d'aménagement de l'école maternelle avec construction d'une salle de couchettes, d'un bloc toilettes et d'un préau. Une réunion avec l'architecte aura lieu très prochainement.

Cabinet médical : pour des raisons de confidentialité, les cloisons entre le cabinet du médecin et la salle d'attente ont été changées.

Stationnement rue des Ecoles : des barrières provisoires ont été placées afin d'empêcher le stationnement, pourtant interdit, de véhicules. Ces stationnements gênants mettent les piétons et les enfants en danger notamment aux entrées et sorties d'écoles. La gendarmerie est contactée régulièrement pour verbaliser les contrevenants.

Antenne relais : une demande d'autorisation de travaux a été déposée pour l'installation d'une quatrième antenne relais sur la commune qui se situera chemin du Buisson.

Zone humide : les agrès sportifs sont en place.

Bassins écrêteurs : avant la fin de cette année, Le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique engagera des gros travaux pour la remise en état et l'entretien de 5 bassins écrêteurs majeurs de notre commune.

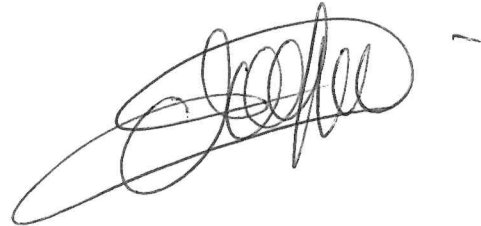
Séance levée à 22 h 16

Le secrétaire de séance

Clément GUILLOT

Le Maire

Michelle NUGUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michelle Nuguet', with a large, sweeping flourish underneath.